

AVIS – Preuve vaccinale

Vous êtes plusieurs à nous poser des questions concernant nos activités prévues pour la session Automne 2021 et l'obligation d'avoir en sa possession le passeport vaccinal.

Dans l'attente d'une confirmation des instances gouvernementales à ce sujet, nous demanderons une preuve d'une double vaccination pour participer à nos activités. Cette preuve devra être fournie lors de votre inscription ou d'ici la fin septembre au plus tard.

Cette preuve vaccinale vous sera demandée une seule fois et sera ajoutée à votre dossier.

La direction et le Conseil d'administration du CATAL